

APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Objet : Soirée gastronomique du Vendredi 20 Décembre 2024

Date de la manifestation : Le vendredi 20 Décembre 2024 dans le cadre du village de Noël.

Lieu de la manifestation : Place de la mairie 33950 Lège- Cap Ferret

Conditions :

1/ Dates et horaires d'ouverture :

Le concessionnaire aura l'obligation d'exploiter son stand le vendredi 20 décembre 2024 de 18h à 00heures.
Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

2/ Site de repli :

En cas de prévisions météorologiques défavorables, aucun site de repli ne sera prévu. La manifestation sera annulée

3/Installation et démontage des stands « exposants » :

Installation: le vendredi 20 décembre 2024 à partir de 17h00

Démontage: Le vendredi 20 décembre 2024 à partir de 00h

4/ Statut de l'exposant

1/Les personnes désireuses de postuler devront impérativement détenir un statut soit :

- Commerçant
- Auto entrepreneur

5/ Electricité :

Une prise de 16ampère sera attribuée à chaque exposant.

Il est conseillé aux exposants de ramener une rallonge et d'utiliser des appareils à gaz afin de ne pas faire sauter le compteur général.

6/ Hygiène

Le stockage des denrées alimentaires est soumis à la réglementation de l'hygiène alimentaire. L'exposant engage sa responsabilité quant à un éventuel manquement qui pourrait être constaté lors de contrôles inopinés des services de l'état.

L'exposant est chargé de veiller aux règles en la matière : conditionnement des denrées, respect de la chaîne du froid, traçabilité des produits, etc...

7/Assurance :

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

8/ Tarif redevance pour la période d'exploitation:

Stand : **13euros le mètre/linéaire / jour**

9/ Constitution du dossier – pièces à fournir :

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, **accompagnée la listes des menus proposés pour cet événement**
- Copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.

10/ Sélection

- L'organisateur statue sur les candidatures. Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.
- Une commission de sélection des candidatures se réunit dès que possible à l'issue de la clôture des inscriptions. La commune se réserve la possibilité d'organiser une seconde commission de sélection des candidatures en cas de besoin.
- A l'issue de la commission de sélection, le service animation attribuera les places aux exposants.
- Après acceptation de leur dossier, les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription.
- La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence. (Le comité de pilotage décide seul du choix des exposants).
- Pour conserver l'attractivité de la soirée l'organisateur se réserve le droit :
 - ✓ De limiter le nombre d'exposants par spécialité,
 - ✓ De renouveler un certain nombre d'exposants chaque année.
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier chaque année l'emplacement des exposants.

11/ Date limite de réception des dossiers :

Les dossiers devront être transmis **avant le 7 octobre 2024 inclus** au service animation par mail avec accusé de réception (culture.cb@legecapferret.fr) ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé réception) à l'adresse suivante :

Service animation- 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service Culture et événements. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

AFFICHÉ LE : 23/02/2024